

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique,
à 19 H 00
sous la présidence de Madame le Maire

Date de convocation : vendredi 22 mars 2019
33 conseillers en exercice

présents - votants

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (arrivé à 20h00 – pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée à 19h25), Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

La séance est ouverte à 19h05.

Madame le Maire

Bonsoir à tous,

Je remercie la presse pour sa présence et demande à Apolline MIGNOT de procéder à l'appel nominal.

1 - CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE EN MATIERE DE SECURITE

Madame le Maire

A compter du 1^{er} avril, nous allons faire appel à une personne pour renforcer le service sécurité en l'absence d'un agent pour un temps maximum de 10 heures hebdomadaires et il s'agit d'une activité accessoire. Le taux horaire net est de 19.80 euros.

Il vous est proposé :

- D'adopter la présente délibération portant création de cette activité
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la nomination par arrêté et à signer tous documents relatifs à cette activité

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

2 - FICHE D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT – ENTRE 45BIS ET 47 RUE JEAN FIEVET - PARCELLES AA 310 ET 313.

Madame le Maire

Il s'agit d'une fiche d'orientations d'aménagement, c'est habitué que nous avons prise sur Neuville-en-Ferrain. Deux parcelles qui se trouvent rue Jean Fiévet, au 45bis et 47 d'une surface de 997 m2 dans le but de préserver l'environnement direct, c'est-à-dire le voisinage. Nous vous proposons d'adopter cette fiche d'orientations qui précise de limiter au maximum à 4 logements et de respecter les hauteurs existantes des édifices voisins. Vous avez le détail de cette fiche jointe à la délibération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Alain RIME

Bonsoir à tous,

Cette délibération concerne le compte de gestion pour le budget principal et celui de la régie des pompes funèbres établis par le Trésorier Principal d'Halluin.

Pour l'exercice 2018 pour le budget principal, nous avons un déficit d'investissement de 57 865.27 euros. Nous avons un excédent de fonctionnement de 2 247 519.57 euros, ce qui fait un résultat pour l'exercice 2018 du budget principal de 2 189 654.30 euros.

Pour l'exercice 2018 de la régie des pompes funèbres, nous avons un résultat nul, les dépenses égalant les recettes à hauteur de 4 240.40 euros.

Après reprise du résultat de clôture de 2017, nous avons pour le budget principal un excédent de 2 971 603.55 euros. Pour la régie des pompes funèbres, un excédent de 1 687.36 euros et pour les deux budgets un excédent de 2 973 290.91 euros.

Le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal et pour la régie des Pompes Funèbres, par M. Le Trésorier Principal d'Halluin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **UNE ABSTENTION (Madame Sandrine PROUVOST), ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

4 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

5 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Madame le Maire

Pour la délibération 4 et 5, je vous propose de donner la présidence de l'assemblée à Monsieur le premier adjoint et à l'issue de ces présentations, je vous quitterai puisque je ne peux participer aux votes.

Est- qu'il y a une opposition à ce que Monsieur Alain Rime prenne la présidence ?

Pas d'opposition

Monsieur Alain RIME

Merci Madame le Maire

Permettez-moi au préalable de vous faire un mot de préambule comme j'ai l'habitude de le faire à cette occasion pour vous dire qu'il s'agit le dernier compte administratif du mandat que nous analysons ce soir puisque dans un an nous serons en pleine élection.

Dans notre projet pour Neuville en 2014, nous écrivions, « Notre projet tient compte du contexte budgétaire » baisse de dotations, réforme du temps scolaire, pénalités de la loi SRU qui impose une grande prudence et de la responsabilité de tous dans les dépenses pour maintenir stables les impôts locaux durant ce nouveau mandat.

Cinq ans plus tard,

- Nous avons baissé la dépense publique comme jamais et c'est élément fondamental de la politique que nous avons menée depuis 2014.
- Toutes nos économies vont ainsi à l'investissement.
- Nous n'empruntons plus et notre dette a baissé de 4 millions d'euros soit – 29%.
- Enfin, nous avons même réussi à baisser notre taux de taxe foncière depuis 2 ans.

Cinq ans plus tard, la maison Neuville est sans doute plus belle.

- Un nouveau toit.
- De nouvelles fenêtres isolantes.
- Des lumières LED.
- Une belle salle de bain pour être tout propre avec nos activités sportives.
- Une salle de jeux entièrement repensée.
- Un jardin bien clôturé avec de nombreux jeux pour les enfants et les parents.
- Des équipements informatiques et de cuisine neufs et de qualité.
- Une chaudière entretenue.
- Un lieu d'accueil pour nos amis bénévoles.
- Un garage bien ventilé.
- Une voiture électrique devant la maison.
- Un nouveau candélabre avec LED, lui aussi devant la maison.
- La maison Neuville est donc plus belle.
- La maison nous coûte moins chère.

Nous avons désormais les moyens pour continuer nos ambitions et nos rêves. Mais le plus important, c'est que chacun d'entre nous, autour de la table, peut se prévaloir de ce résultat car depuis décembre 2016, aucun d'entre vous ne s'est opposé à nos choix budgétaires.

Je remercie donc chacun d'entre vous d'avoir permis, rassemblés, de si beaux résultats.

Permettez-moi maintenant d'en venir à la présentation de ce compte administratif.

Merci de vous reporter à la présentation proposée en pièce jointe.

Monsieur Jean-Denis VOSSAERS

Merci Alain pour cette présentation.

Dernier compte administratif qui est fidèle à votre engagement de 2014 et nous ne pouvons pas vous reprocher d'être dans la ligne que vous vous êtes fixée. Nous nous sommes désendettés et les chiffres baissent. Je ne reviens pas sur nos différents échanges lors du budget mais nous n'avons pas la même notion des investissements en terme de dynamisme mais les chiffres sont là et la ville se désendette. Je rappelle les différentes interventions faites sur la baisse des charges salariales en espérant que ce n'est pas au détriment des agents et une contrainte. Et

j'ose espérer que la belle maison de Neuville que vous nous avez présentée vis-à-vis des Neuillois, l'est aussi du côté des agents et que chacun s'y retrouve.

Effectivement, un budget qui est conforme à la fin de mandat 2014/2019, on arrive à un désendettement et une baisse par habitant mais nous n'avons pas la même notion sur les investissements et le dynamisme mais le job est fait

Merci.

Madame Virginie ROSEZ

Le budget présenté est positif car il y a un désendettement significatif de la dette. Toutefois, nous avons le regret sur une omission d'un projet d'investissement pour le centre-ville souligné à plusieurs reprises par l'opposition. Alors que la région des Hauts-de-France contribue à la redynamisation des centres-villes, l'appel à projets a été lancé selon l'avancement du projet.

L'aide peut prendre deux formes :

- Aide à la mise en œuvre notamment pour attirer ou fixer les commerçants, les artisans.
- Aide à la finalisation des projets (identification de sites, expertise économique, juridique ou pilotage).

Il y a eu 60 millions d'euros prévus à cette redynamisation des centres-villes. A cet effet, des rencontres associant, notamment, les élus locaux étaient invités dès novembre 2018. Personne ici peut nier que la redynamisation d'un centre-ville :

- Redonne et /ou pérennise la confiance aux commerçants, aux artisans et aux habitants.
- Redonne vie, voir un nouveau souffle au quotidien qu'il soit économique ou social.

La zone commerciale installée puis récemment agrandie à la périphérie de notre ville contribue au diagnostic de désertification du centre-ville et pourtant il était important de redynamiser le centre-ville. C'est compliqué, c'est vrai. Toutefois, l'avenir d'une ville passe par la confiance de ses élus dans les projets à porter. C'est le point que nous souhaitons souligner une redynamisation à apporter au centre-ville.

Monsieur Alain RIME

Deux remarques. La première nous n'avons pas mis fin à l'embauche de nouveaux agents. Dans la salle ici ce soir, 3 agents ont été recrutés pendant ce mandat et il y en a d'autres ailleurs.

Deuxièmement, vous nous faites part des informations sur la redynamisation du centre-ville, la porte est ouverte si vous avez des moyens de nous aider pour redynamiser et de l'argent, nous sommes preneurs. Il n'y a pas de problème. J'entends bien Madame, vous nous parlez comme conseillère régionale mais n'hésitez pas si vous avez des moyens de nous aider, la porte est grande ouverte mais que ce ne soit pas que des effets d'annonces. Merci.

Monsieur Alain RIME

Y a-t'il d'autres souhaits d'intervention ?

Pas d'autre intervention.

Madame le Maire quitte la salle.

4 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Alain RIME

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

5 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Monsieur Alain RIME

Le compte administratif s'établit en dépenses et en recettes à 4 240.40 euros avec la reprise du résultat de 2017 de 1687.36 euros. Nous constatons donc un résultat définitif de 2018 excédentaire de 1687.36 euros.

Y a-t'il des questions sur ce compte administratif ?

Pas d'autre question.

Sous la présidence de Monsieur Alain RIME

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

6 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Alain RIME

Il nous faut abonder ce déficit à hauteur 324 515.76 euros et il nous reste donc 2 708 471.50 euros que nous allons ventiler de la façon suivante :

- Un versement au compte 002 – en excédent de fonctionnement d'un montant de 773 642.00 euros.
- au compte 1068 le résultat de fonctionnement affecté à l'investissement d'un montant de 1 934 829.50 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarque.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

7 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Monsieur Alain RIME

Nous allons affecter le résultat excédentaire de 1687.36 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour l'année 2019 de ce même montant.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

8 - DECISION MODIFICATIVE N°1 (RESTES A REALISER 2018) – EXERCICE 2019

Monsieur Alain RIME

Cette délibération consiste à équilibrer le déficit d'investissement précédent et les restes à réaliser pour l'année 2019.

En dépenses, nous avons un déficit de 2018 de 61 387.71 euros. Un niveau de dépenses d'investissement en restes à réaliser d'un montant de 311 582.05 euros. En recettes 2018, 48 500.00 euros et un excédent de fonctionnement au compte 1068 de 324 515.76 euros ainsi la dépense et les recettes s'équilibrent à hauteur de 372 965.76 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

9 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2019

Monsieur Alain RIME

Avec ce beau résultat de l'année 2018, dans le tableau de recettes de fonctionnement, nous avons versé 773 642.00 euros avec la reprise de résultat de l'année 2018. A cela s'ajoute, la participation aux animations seniors pour un montant de 1 200.00 euros. En recettes de fonctionnement, nous avons un montant de 774 842.00 euros.

Nous allons dépenser, ce montant, en :

- Prestations de service	3 426.00 euros
- Locations mobilières	8 400.00 euros
- Autres faits divers	2 016.00 euros
- Frais d'actes et de contentieux	2 000.00 euros
- Visite de Verdun	1 000.00 euros
- Guide de la petite enfance	1 800.00 euros
- Complément animations diverses	9 000.00 euros
- Animations seniors	1 200.00 euros
- Créances admises en non-valeur	3 400.00 euros
- Créances éteintes	600.00 euros
- Subvention CCAS	- 75 000.00 euros
- Dotation aux amortissements	5 000.00 euros

Et nous mettons de côté, en dépenses imprévues un montant de 812 000.00 euros qui va s'ajouter au 40 000 que nous avons votés en décembre 2018 soit un montant total de dépenses imprévues de 852 000 euros et ainsi s'équilibrent les dépenses et recettes de fonctionnement.

En recettes d'investissement, suite à la reprise du résultat nous abondons l'investissement d'un montant de 1 934 829.50 euros. Nous vous proposons d'annuler l'emprunt de décembre 2018 donc – 500 000 euros en recettes. Nous avons des transferts des frais d'études suivis de travaux pour 5 000 euros et des amortissements de 5 000 euros. Ainsi, nous pouvons ajouter en dépenses nouvelles 1 444 829.50 euros. Ce qui fera un niveau total de dépenses d'investissement de 2019 d'environ 2 millions 7 ; 2 millions 8.

Quelles dépenses allons-nous faire en plus en 2019 ?

Du parcours sportif jusqu'à la subvention d'équipement bailleurs sociaux (*les premières lignes*), il s'agit de la phase 2 d'investissement que nous vous avons présentée en décembre :

- Un parcours sportif	40 000.00 euros
- La rénovation du perron de l'Hôtel de Ville	15 000.00 euros
- Des sécurisations pour les écoles	32 000.00 euros
- Stade Liétaer, salle Fiévet pour la création d'un bar	10 000.00 euros
- Rénovation des douches	50 000.00 euros
- Illuminations	5 000.00 euros
- et enfin, la subvention d'équipement bailleurs sociaux pour nous éviter de payer la pénalité de la loi SRU.	100 000.00 euros

Après vous avez quelques lignes :

- Cloisons / panneaux d'exposition phase 1	20 000.00 euros
- Mises en conformité des cuisines et satellites	95 000.00 euros
- L'informatique – mise à jour du serveur KWARTZ	1 600.00 euros
- RH – Aménagements de postes et sièges ergonomiques	6 000.00 euros

Ces quatre dépenses étaient initialement prévues au budget 2018 et ont été annulées mais pour nous, il s'agit de dépenses indispensables et donc, nous les réinscrivons en 2019.

Et le reste, il s'agit de dépenses d'investissement nouvelles :

- l'éclairage public 24 000.00 euros

Il s'agit de remplacement de pylônes dégradés par exemple lors des accidents de voitures et ils ne sont pas dans le marché public.

Je ne vais pas lire toute la liste mais certains points intéressants :

- Clôture du chemin pédestre de la douane 5 500.00 euros
- Des travaux de conformité du logement Rocheville 7 000.00 euros
- Rénovation du carrelage des salons Rocheville 57 800.00 euros
- La pose de 2 grilles d'avaloir au parc des Caudreleux 6 500.00 euros
- Des travaux de voirie au square Foch 16 000.00 euros
- 3 défibrillateurs 4 200.00 euros
- Un nouveau véhicule au service technique 15 000.00 euros
- 2 tonnelles 3 000.00 euros
- Chariots de rangement 3 000.00 euros
- Sécurisation pour les écoles – un complément 20 000.00 euros
- Un complément pour des caméras 10 000.00 euros
- Signalétique pour le cimetière 5 060.00 euros
- Cuve de récupération d'eau de pluie pour le cimetière 12 000.00 euros
- Cuves de récupération d'eau de pluie Fièvet 24 000.00 euros
- Cuve de récupération d'eau de pluie Devos 12 000.00 euros
- Un compteur d'eau détaxé à Depoortère 18 000.00 euros
- pour payer l'eau moins cher pour arroser le stade gazonné
- Une VMC à l'espace Schumann 11 000.00 euros
- Des stores à l'espace Schumann côté rue 2 500.00 euros
- Un chassis au restaurant Paré 20 000.00 euros
- Une VMC vestiaire Salle Fièvet 12 000.00 euros
- Plafonds hall Salle Fièvet 10 000.00 euros
- Luminaires de la salle Depoortère 30 000.00 euros
- Sol salle de danse Depoortère 10 000.00 euros
- Vestiaires salle Depoortère 20 000.00 euros
- Menuiseries bas de pente salle Depoortère 5 000.00 euros
- Menuiseries salons Rocheville 70 000.00 euros
- Menuiseries bois presbytère 8 000.00 euros
- Columbarium cimetière 20 000.00 euros
- Modulaire vert bois (suite sinistre) 51 000.00 euros
- Berges étang de pêche 25 000.00 euros
- Pontons étang de pêche 9 000.00 euros
- Cloisons / panneaux d'exposition phase 3 20 000.00 euros
- Vert bois 100 000.00 euros
- Malraux 100 000.00 euros
- Achat de terrains autour de la Ferme du vert Bois 100 000.00 euros
- Arroseurs stades 6 000.00 euros
- 14 bureaux écoliers + 1 bureau professeur + armoires rangement 3 180.00 euros
- Housses extincteurs écoles + 10 chariots nettoyage + escabeau + bacs à linge 825.00 euros
- Mono-brosse CTM + nettoyeur vitre petit enfance et écoles + 3 nettoyeurs vapeur 2 600.00 euros
- Armoire de rangement produits Soon ados 200.00 euros
- Mobilier restauration 3 000.00 euros
- Matériel informatique 2 250.00 euros
- 1 percolateur + 6 cafetières + 4 thermos + 1 Press book 550.00 euros
- 1 plastifieuse 250.00 euros
- Rallonges elec régie 2 000.00 euros

- 4 talkie walkies	250.00 euros
- 1 Saxo alto	1 000.00 euros
- Appareil photo Com	800.00 euros
- Frigo Planet'Mômes	200.00 euros
- Chaise ergo Planet'Mômes	300.00 euros
- Assise au sol RAM	300.00 euros
- Nettoyeur vapeur P'tits Loups	3 600.00 euros
- Chaise ergo P'tits Loups	300.00 euros
- Mobilier de bureau	2 000.00 euros
- 6 trottinettes	700.00 euros
- Transfert des frais d'études suivis de travaux	5 000.00 euros
- Dépenses imprévues	150 964.50 euros

Il s'agit de 5% environ des dépenses nouvelles totales en investissement.

Voilà, la présentation complète et peut-être un peu trop longue de cette DM n° 2 qui vous montre qu'on met le paquet toujours plus sur l'investissement.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ Oüï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

10 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Alain RIME

Cette délibération concerne le budget annexe des pompes funèbres pour l'année 2019 – Décision modificative n°1. Il s'agit d'équilibrer en recettes et en dépenses pour un montant de 1 687.36 euros.

Madame le Maire demande qu'il y a des questions.

Pas de question.

➤ Oüï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

11 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - CREDITS DE PAIEMENT 2019

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de la création d'autorisation de programme en investissement et la création d'autorisation d'engagement en fonctionnement concernant deux marchés. Le marché de chauffage qui s'étire jusque 2022 et le marché de l'éclairage public jusqu'à 2028.

Chaque année, vous avez le montant maximum en fonctionnement des autorisations d'engagement et les montants maximum des investissements pour les autorisations de programme. Pour l'année 2019, les montants sont inscrits dans notre budget.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ Oüï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC (D.S.I.L.) - PROGRAMMATION 2019

Monsieur Alain RIME

Nous re-sollicitons nos partenaires ; Ici, il s'agit de l'Etat pour la dotation de soutien à l'investissement public pour un montant de 507 498 HT concernant le remplacement de menuiserie, isolation, des mises en conformité, le remplacement des luminaires, la sécurisation des établissements scolaires, la main courante au stade Liétaer et les installations de pontons à l'étang de pêche.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

13 – TARIFS MUNICIPAUX 2019-2020

Monsieur Alain RIME

Il s'agit des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019. Nous pouvons vous annoncer qu'il n'y aura pas de changement dans nos tarifs et c'est donc pour la 3^{ème} année consécutive que nos tarifs restent inchangés.

Trois exceptions :

- Page 1 concernant le tarif d'urgence des structures petite enfance puisque le montant correspond à la formule suivante : total des participations familiales facturées / le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente et donc forcément le tarif change sur une année sur l'autre.
- Page 26, pour le repas thématique proposé dans des structures situées à proximité de la commune sans transport collectif : le tarif de l'an dernier était à 25.00 euros mais les personnes intéressées ont trouvé que le tarif était excessif et donc nous avons réduit le tarif à 15.00 euros cette année.
- Page 27, il s'agit de la tarification d'actions organisées dans le cadre de la semaine bleue. Nous avons élargi le tarif payant pour les Neuvilleois de moins de 60 ans et les adhérents à une association neuvilleoise de seniors, les élus et leurs époux à 5.00 euros et 10.00 euros pour les non Neuvilleois de plus de 60 ans.

Il s'agit des seuls changements et les autres tarifs restent identiques pour la 3^{ème} année consécutive. Je vous rappelle que l'inflation de 2018 est à 1.8% et que nous faisons un effort non négligeable pour continuer à donner une partie du pouvoir d'achat aux Neuvilleois.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

14 - REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

Nous avons modifié :

- En 1^{ère} page sur les modalités d'admission : nous avons changé le terme dossier de renseignement annuel par fiche de renseignement annuelle.

Ce qui est important, c'est dans l'article 5 : Projet d'Accueil Individualisé (PAI), nous avons précisé que le PAI scolaire et ACM sont deux documents distincts et que celui de l'école ne va pas pour les ACM et inversement.

Et nous avons également rappelé que le PAI doit être impérativement transmis au service jeunesse avant le début des centres et que celui-ci est valable 1an et il doit être obligatoirement renouvelé.

Le dernier changement, au chapitre 1 : Accueils de loisirs 3 à 13 ans et de 6 à 13 ans.

Ces inscriptions se font à la période mais pour un tout petit peu de souplesse, nous avons intégré dans le règlement la possibilité d'inscrire un enfant pour des raisons d'urgence en précisant 2 fois maximum par période et au tarif exceptionnel.

Le reste des modalités et des articles est inchangé.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

15 - SUBVENTIONS 2019 – MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

Cette délibération concerne la subvention destinée à la Mission Emploi LYS-TOURCOING d'un montant de 37 177.05 euros et qui avait été positionnée au budget primitif et conforme au titre des deux dernières années.

Nous vous demandons donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2019 sur la base de cette somme de 37 177.05 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

16 - FOURRIERE AUTOMOBILE : ADOPTION DU PRINCIPE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Thierry MARTIN

Cette délibération est l'adoption du principe de concession de service public pour la fourrière automobile. Cette fourrière, le contrat existant date du 10 juillet 2014 pour une période de 5 ans et à renouveler le 31 juillet 2019.

Depuis des textes sont parus et nous oblige à réviser les modalités de la gestion de la fourrière. Pour ce faire, deux commissions se sont réunies au cours du 1^{er} trimestre de 2019, la commission de la Consultation des Services Publics Locaux et le Comité Technique Paritaire. Un choix s'est porté sur la gestion de la concession du service public et le 2^{ème} choix possible était la régie. La régie est plus adaptée à une fourrière de grand volume pour des villes plus importantes qui enlève pas moins de 50 véhicules par jour.

Il a été décidé de prescrire des obligations du gardien et vous avez le détail.

La rémunération, nous n'avons pas le choix car elle est gérée par l'Etat et vous avez dans la dernière page, ce que cela comporte comme frais financiers pour la Commune. Neuville n'a pratiquement pas de frais à engager sauf si nous n'arrivons pas à identifier ces véhicules. Par ailleurs, il y a des enlèvements qui ne sont pas pris en charge par la Commune, par exemple, sur décision du procureur de la République lors d'une escroquerie ou un incendie...

La seule fourrière agréée par la Préfecture est la société DEPANORD dans le secteur. En sachant qu'actuellement, DEPANORD ne répond pas à toutes les demandes, il est possible de n'avoir personne susceptible de suivre nos prescriptions.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le principe de la concession du service public,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au lancement de la procédure et notamment à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence,
- d'accepter les caractéristiques principales du dispositif contractuel et les obligations mises à la charge du futur délégataire, définies dans l'annexe jointe à la délibérations.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry MARTIN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

17 - DOTATIONS AUX ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Madame Maria Pilar DESRUMEAUX

Il s'agit de la délibération concernant les dotations aux écoles pour l'année scolaire 2019-2020. Il vous est proposé d'approuver l'ensemble des dotations qui seront accordées par la Ville de Neuville-en-Ferrain aux établissements scolaires qui sont actualisées pour la rentrée scolaire 2019-2020 et qui stipulent notamment dans le document annexé à la présente délibération la participation financière dans le cadre des classes de découverte qui s'élève à 230.00 euros par élève.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

18 - CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE POUR TOUS ET LA VILLE

Madame Maria Pilar DESRUMEAUX

Il s'agit de la convention entre la Bibliothèque pour Tous et la Ville. Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Neuville-en-Ferrain a établi depuis de longues années, une convention de partenariat avec la Bibliothèque pour Tous.

En 2018, ce document a été revu et modifié, afin d'être en accord avec le nouveau cadre partenarial convenu,

Il est proposé de renouveler celle-ci en apportant plusieurs modifications, portant notamment sur sa durée, en prévoyant une reconduction tacite avec modifications possibles par voie d'avenant ainsi que sur le montant de prise en charge des prêts par la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

19 - VŒU RELATIF A L'IMPLANTATION DES ANTENNES RELAIS DE RADIOTELEPHONIE MOBILE

Madame le Maire présente le 1^{er} vœu :

- Considérant l'attachement de la commune à la préservation de son cadre de vie conduisant à prêter une attention soutenue à l'insertion paysagère et environnementale et à l'esthétique des projets affectant l'utilisation des sols sur le territoire communal.
- Considérant également la nécessité de pourvoir aux besoins des entreprises et des citoyens neuvillois d'accéder aux réseaux de téléphonie mobile dans des conditions de sécurité, d'efficacité et de fiabilité optimales sur l'ensemble du territoire communal.
- Vu la récente demande d'un opérateur téléphonique dont a été saisie la commune et visant à obtenir l'autorisation d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur un site privé de la rue des Forts.
- Considérant que cette demande d'implantation concerne une emprise située à proximité immédiate d'une antenne déjà existante et exploitée par un autre opérateur, la distance entre l'antenne projetée et l'antenne existante étant inférieure à 50 mètres.
- Considérant que cette perspective d'implantation supplémentaire heurte la logique de déploiement raisonné et respectueux de l'environnement de ces infrastructures toutefois désormais indispensables au fonctionnement de nos sociétés.
- Considérant dès lors qu'au regard des préoccupations exposées ci-dessus, il apparaît pertinent de faire obstacle à un déploiement anarchique de ces antennes sur le territoire communal et d'inciter l'ensemble des opérateurs téléphoniques à privilégier les approches de mutualisation de ces équipements.

Par le présent vœu, le conseil municipal demande donc à l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile, dans le cadre de leurs stratégies de déploiement des infrastructures, de privilégier systématiquement la recherche d'antennes existantes afin de favoriser les logiques de mutualisation, avant toute implantation d'antenne de téléphonie mobile.

Comme expliqué, rue des Forts une antenne déjà existante par un opérateur et un 2^{ème} opérateur qui souhaite implanter de 50 mètres une seconde antenne, nous nous sommes opposés. Voilà pourquoi ce vœu.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté le vœu à l'unanimité.

20 - MOTION RELATIVE AU NOUVEAU PLAN DE LIGNES DE BUS SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Madame le Maire présente la motion :

- Considérant le nouveau plan de lignes de bus mis en place sur l'ensemble du territoire métropolitain le 28 janvier dernier à la suite de l'attribution par la Métropole européenne de Lille (MEL) de l'exploitation du réseau de transport public à la société Ilévia.
- Considérant l'impérieuse nécessité, au regard de la lutte contre le changement climatique et de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air, de promouvoir une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement au travers d'un réseau de transport public performant.
- Considérant l'intérêt pour les usagers, et en particulier pour les salariés et les acteurs économiques du territoire neuvillois, de pouvoir bénéficier d'une offre de transports

- en commun fournie et préservant, dans le cadre des changements ainsi récemment opérés, la qualité de desserte dont ils pouvaient bénéficier jusqu'à présent.
- Vu les modifications effectuées notamment en ce qui concerne l'ancienne ligne 17 du réseau Watrelos-Beaulieu / Neuville-Promenade de Flandres remplacée par la nouvelle ligne 17 Tourcoing-centre / Watrelos-Centre et ayant eu pour effet de réduire considérablement les conditions de desserte.
 - Vu à cet égard la suppression de plusieurs arrêts affectant la desserte du secteur du centre commercial Auchan-Roncq à savoir les arrêts de bus Neuville-Promenade de Flandre, Petit Menin et Tourcoing Centre commercial et ayant amené à recevoir des plaintes d'usagers et d'acteurs économiques intervenant sur la zone commerciale s'étendant à Promenade de Flandre.
 - Vu également les importants retards parfois subis de manière plus accentuée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation du réseau

Le conseil Municipal demande à la MEL et à son prestataire Ilévia :

- un rétablissement des conditions de desserte antérieures en adéquation avec les attentes des usagers
- un bilan complet dans 6 mois afin d'identifier d'autres éventuels points de blocage et de rétablir un service réel à la population.

Monsieur Jean-Denis VOSSAERS

Sur le principe du transport, nous ne pouvons qu'être d'accord mais il y a cette fumisterie au niveau de la MEL sur cette transformation entre Transpole et Ilévia, avec des autocollants sur des bus. Mais dans les faits, uniquement du service en moins au détriment des usagers. Aujourd'hui, qui peut dire exactement les différences entre Transpole et Ilévia si ce n'est que des réductions de service avec des horaires plus respectés, des lignes qui changent et il y a un réel problème au niveau de la MEL.

Madame le Maire

C'est bien l'objet de la démarche. Evidemment, nous n'avons pas attendu le conseil municipal et ce vœu pour faire remonter les difficultés que rencontrent les usagers que ce soit Neuville, intramuros ou toute la partie Promenade Flandre / Petit Menin. Le dernier bus passe avant la fermeture des magasins par exemple, et donc les salariés ne peuvent plus rentrer le soir. Nous avons eu une demande à la fois des acteurs économiques de la zone, les scolaires et les usagers qui utilisent les transports en commun. Effectivement, il y a un gros dysfonctionnement et on vous répondra à la MEL que le changement de nom a augmenté le taux de fréquentation, à vérifier... Voilà pourquoi, je vous propose ce vœu pour bien marquer notre demande.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question.

➤ Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la motion à l'unanimité.

Communication de Madame le Maire

**Décisions prises par Mme le Maire
Articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
présentées lors du Conseil Municipal du jeudi 28 mars 2019.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Décision n°1

Convention de prise en charge formation BAFA

Décision n°2 annulée

Décision n° 3 à 17

Conventions de prise en charge formation BAFA

Décision n°18

Décision d'acceptation d'indemnisation de sinistre au titre du préjudice de 99,00 euros coût du remplacement du fauteuil endommagé.

Décision n°19

Convention concernant la prise en charge de Gabriel DA SILVA en accueil de loisirs – hiver 2019.

Décision n°20

Contrat de partenariat simplifié entre la commune et l'association Amicale Laïque. Dans le cadre de la remise des dons du Téléthon 2018 des locaux ont été mis à leur disposition par la mairie le samedi 12 janvier 2019.

Décision n°21

Contrat entre la commune et le Relais du Postillon pour un décors Western d'un montant de 250 euros pour l'ensemble, transport, montage et démontage compris pour le 24 mars 2019.

Décision n°22

Convention de partenariat « carte du bénévolat » avec BUT LILLE NORD. La carte permet aux bénévoles les plus actifs de bénéficier d'avantages auprès des commerçants, artisans, associations qui adhèrent au projet. La Ville est partenaire de cette action.

Décision n°23

Convention de partenariat « carte du bénévolat » avec Alexander K. La carte permet aux bénévoles les plus actifs de bénéficier d'avantages auprès des commerçants, artisans, associations qui adhèrent au projet. La Ville est partenaire de cette action.

Décision n°24 :

L'accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle a été attribué le 31 janvier 2019 :

- Lot n° 1 « Vêtements de travail – espaces publics (espaces verts – fermes – stades – propreté) » à la société COL BLEU de Valenciennes pour un maxi annuel 2 500 € hors taxes,
- Lot n° 2 « Vêtements de travail – patrimoine bâti (peinture – électricité – régisseurs – bâtiments), appui logistique et direction » à la société COL BLEU de Valenciennes pour un maxi annuel 2 500 € hors taxes,
- Lot n° 3 « Equipement de Protection Individuelle (EPI) des espaces publics, du patrimoine bâti, de l'appui logistique et direction » à la société COL BLEU de Valenciennes pour un maxi annuel 2 500 € hors taxes.
- Lot n°4 « Vêtements de travail et EPI pour la petite enfance » à la société COL BLEU de Valenciennes pour un maxi annuel 1 000 € HT
- Lot n°5 « Vêtements de travail et EPI pour la restauration » à la société LIGNE BLEUE de Roubaix pour un maxi annuel 2 000 € HT
- Lot n°6 « Vêtements de travail et EPI pour le périscolaire » à la société LIGNE BLEUE de Roubaix pour un maxi annuel 2 000 € HT
- Lot n°7 « Vêtements de travail et EPI pour les ATSEM et le personnel d'entretien » à la société COL BLEU de Valenciennes pour un maxi annuel 2 000 € HT.

Décision n°25

L'accord-cadre relatif à la fourniture de petites quincailleries pour les ateliers municipaux a été attribué le 31 janvier 2019 à la société TRENOIS DECAMPS de Wasquehal pour un maxi annuel de 16 000 € HT.

Décision n°26

Les accords-cadres portant sur la fourniture de carburant du parc automobile et tondeuses de la ville de Neuville-en-Ferrain ont été attribués le 31 janvier 2019 de la façon suivante pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2019 :

► lot n° 1 à la société POWER à WEVELGEM (Belgique) pour la fourniture de carburant par enlèvement à la pompe sur présentation d'un bon de commande ou au moyen d'une carte :

- super : maximum annuel 6 500 litres - gasoil : maximum annuel 17 000 litres

- ▶ lot n° 2 « fourniture de carburant par enlèvement à la pompe uniquement par carte magnétique » : déclaré infructueux
 - gasoil : maximum annuel 5 500 litres
- ▶ lot n° 3 « fourniture de gasoil (maximum annuel 1 200 litres) par enlèvement à la pompe (gros débit) sur présentation d'un bon de commande ou au moyen d'une carte magnétique. » : déclaré infructueux
- ▶ lot n° 4 à la société POWER à WEVELGEM (Belgique) pour la fourniture de GPL (maximum annuel 1 200 litres) par enlèvement à la pompe sur présentation d'un bon de commande ou au moyen d'une carte magnétique.

Décision n°27

Les accords-cadres à bons de commande d'une durée d'un an portant sur l'entretien d'espaces verts de différents sites de la commune ont été attribués le 31 janvier 2019 à :

- la société AZURIAL de Dainville 62000 pour le lot 1 «Entretien du site de l'étang de pêche » pour un montant maximum de 3 500 € HT,
- la société VITASERVICES de Lesquin 59815 pour le lot 2 « Entretien des haies » pour un montant maximum de 11 500 € HT,
- l'association CANAL de Tourcoing 59200 pour le lot 3 « Entretien de la ZAC Berquier/Forgette » (marché réservé) pour un montant maximum de 24 000 € HT,
- l'association CANAL de Tourcoing 59200 pour le lot 4 « Entretien des chemins pédestres et de randonnée (marché réservé) pour un montant maximum de 8 000 € HT,
- l'association CANAL de Tourcoing 59200 pour le lot 5 « Entretien de divers s espaces verts » (marché réservé) pour un montant maximum de 21 000 € HT

Décision n°28

L'accord-cadre relatif à la fourniture de bois pour les ateliers municipaux a été attribué le 31 janvier 2019 à la société DESCAMPS de Marcq-en-Baroeul pour un maxi annuel de 20 000 € HT.

Décision n°29

Un contrat d'une durée d'un an renouvelable 3 fois à compter du 3 mars 2019 portant sur la maintenance et le dépannage des ascenseurs a été confié à la société OTIS de Marcq-en-Baroeul pour un montant annuel de 1 800,00 € HT.

Décision n°30

Convention de partenariat « carte du bénévolat » avec VITALERIE. La carte permet aux bénévoles les plus actifs de bénéficier d'avantages auprès des commerçants, artisans, associations qui adhèrent au projet. La Ville est partenaire de cette action.

Décision n°31

Contrat de cession entre la Ville et Nath 'Evènements pour une représentation d'un spectacle « Arbre de Noël » le mercredi 4 décembre 2019 pour un montant de 1500 euros.

Décision n°32

Don d'un billard accompagné de son jeu complet de boules et 6 queues reçue en date du 21 janvier 2019 par Monsieur et Madame PRUVOST Fabien.

La séance est levée à 20h25.



PRESENTATION PROPOSEE

- ✓ I - Présentation générale du CA – Budget principal.
- ✓ II - Comparaison 2017/2018.
- ✓ III - L'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement.
- ✓ IV – Les autres évolutions marquantes (produits des services municipaux, frais de personnel, charges à caractère général).
- ✓ V – La contractualisation avec l'Etat.
- ✓ VI – Les dépenses d'investissement.
- ✓ VII - Les Restes à Réaliser.
- ✓ VIII - L'excédent préservé.
- ✓ IX - Analyse du CA et évolution des principaux ratios.
- ✓ X - Evolution de la charge de la dette.
- ✓ XI - Conclusion.



I – PRESENTATION GENERALE DU CA - BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTEES 2017		785 467,69	3 518,44	0,00	3 518,44	785 467,69
AFFECTATION EN 2018 AU		002	001	001		
OPERATIONS DE L'EXERCICE	11 196 442,58	13 443 962,15	2 898 981,95	2 841 116,68	14 095 424,53	16 285 078,83
RESULTATS DE L'EXERCICE		2 247 519,57	57 865,27			2 189 654,30
TOTAUX	11 196 442,58	14 229 429,84	2 902 500,39	2 841 116,68	14 098 942,97	17 070 546,52
RESULTATS DE CLOTURE		3 032 987,26	61 383,71			2 971 603,55
RESTES A REALISER 2018			311 582,05	48 450,00	311 582,05	48 450,00
TOTAUX CUMULES	11 196 442,58	14 229 429,84	3 214 082,44	2 889 566,68	14 410 525,02	17 118 996,52
RESULTATS DEFINITIFS 2018		3 032 987,26	324 515,76			2 708 471,50



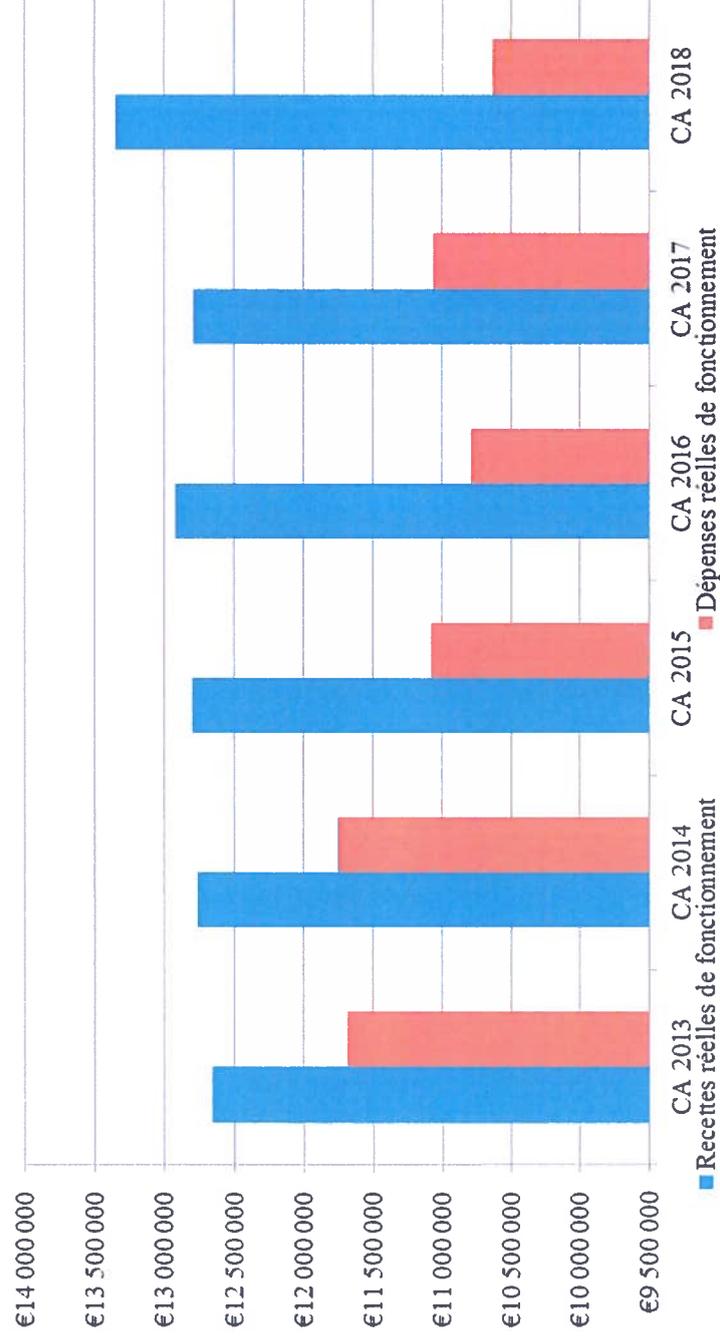
Neuville-en-Ferrain
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

II – COMPARAISON CA 2017 / 2018

RESULTAT COMPARATIF	CA 2017	CA 2018	DIFFERENCE	%
FONCTIONNEMENT	2 611 473	3 032 987	421 514	+ 16,14%
INVESTISSEMENT	-566 005	-324 516	241 489	+ 42,66%
EXCEDENT REPORTE	2 045 468	2 708 471	663 003	+ 32,41%



III – EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



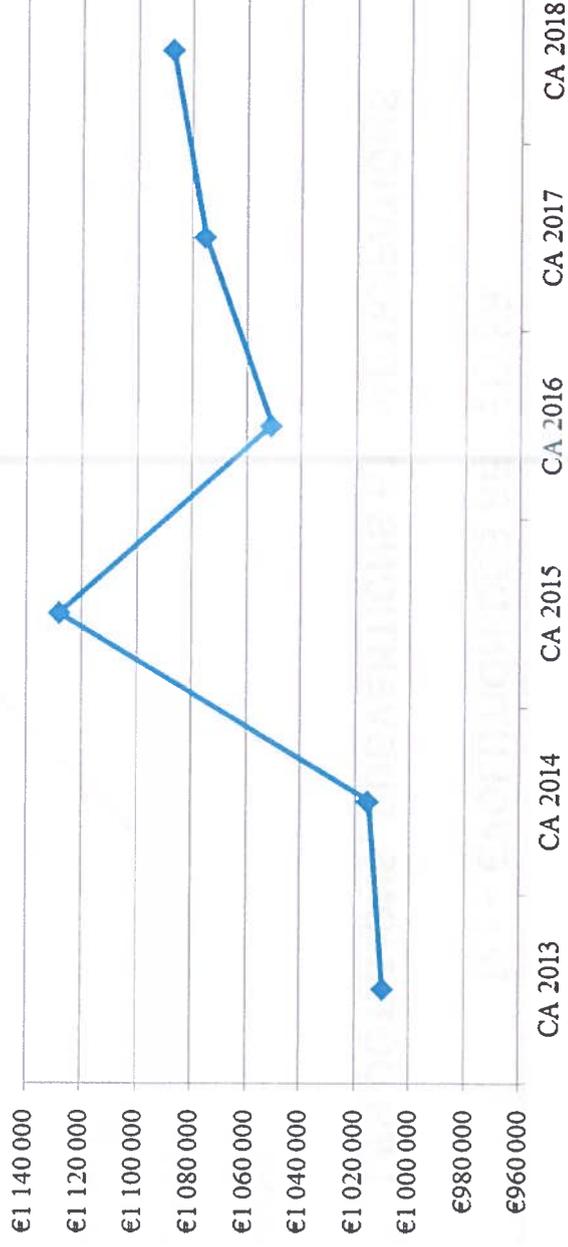


Neuville-en-Ferrain
COMPTÉ ADMINISTRATIF 2018

IV.i – EVOLUTION DES RECETTES

LES PRODUITS DES SERVICES MUNICIPAUX

Produits des services municipaux

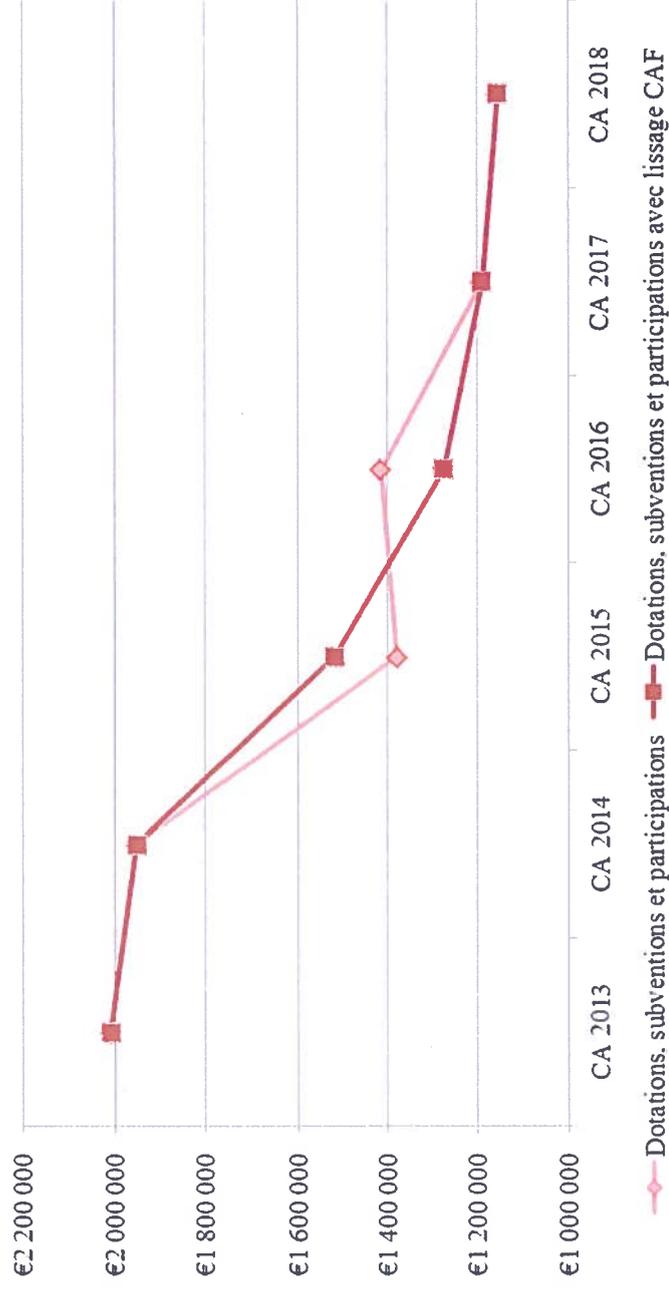




Neuville-en-Ferrain
COMPTÉ ADMINISTRATIF 2018

IV.i – EVOLUTION DES RECETTES

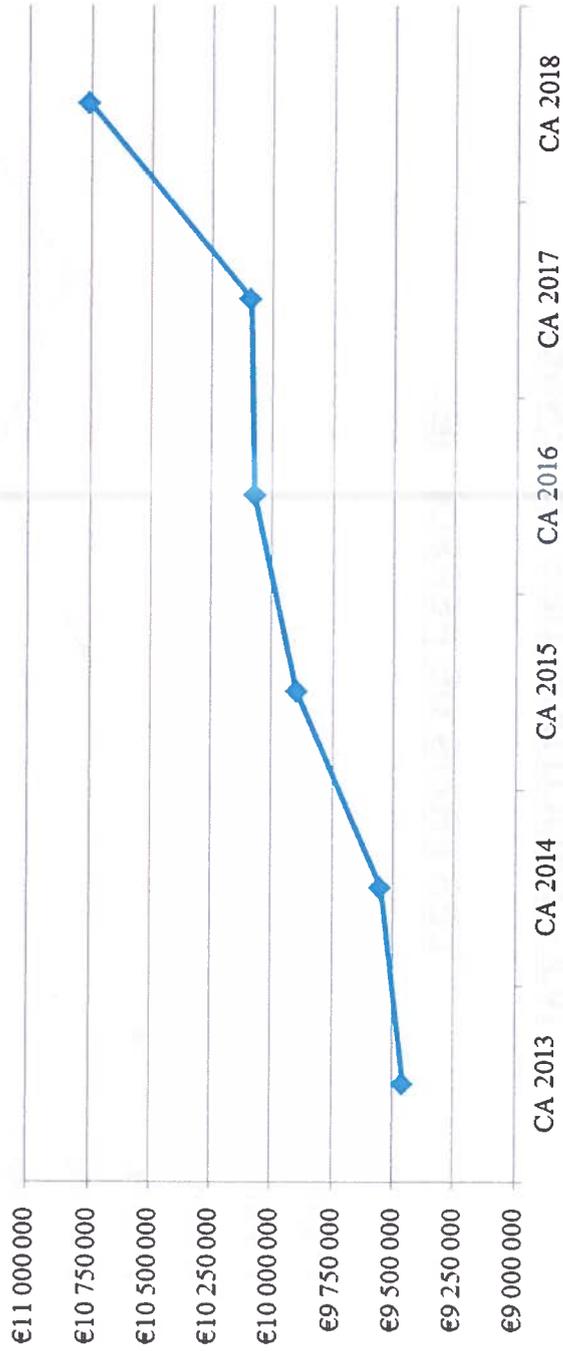
LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS





IV.i – EVOLUTION DES RECETTES

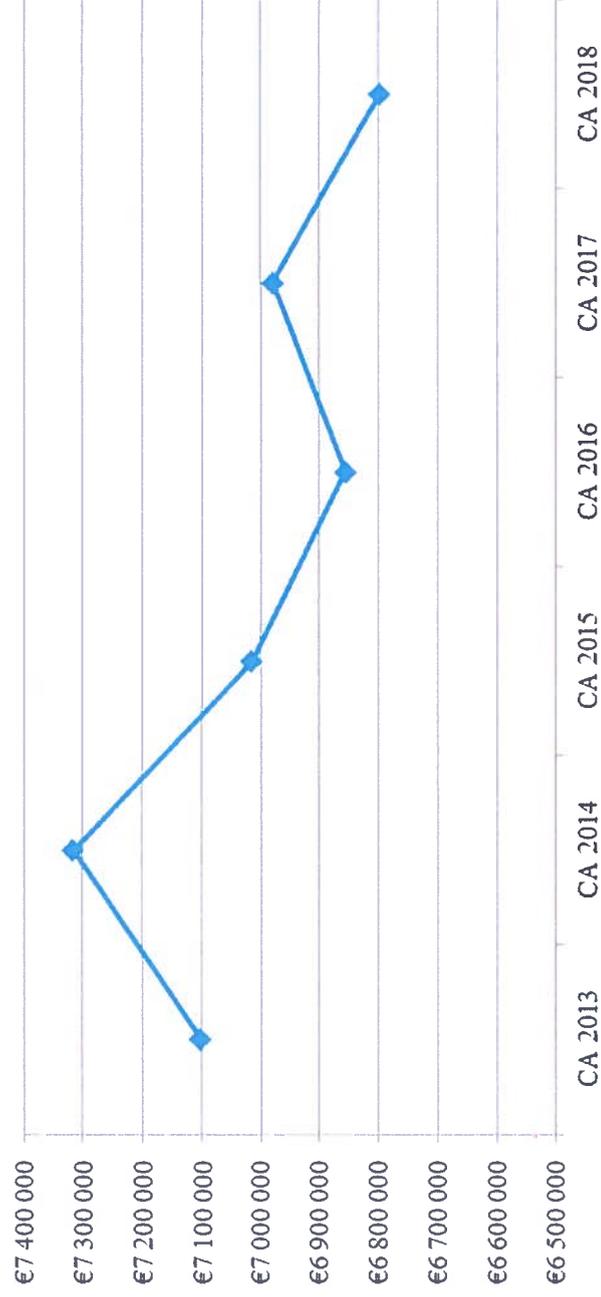
LES IMPOTS ET TAXES





IV.ii – EVOLUTION DES DEPENSES

LES FRAIS DE PERSONNEL

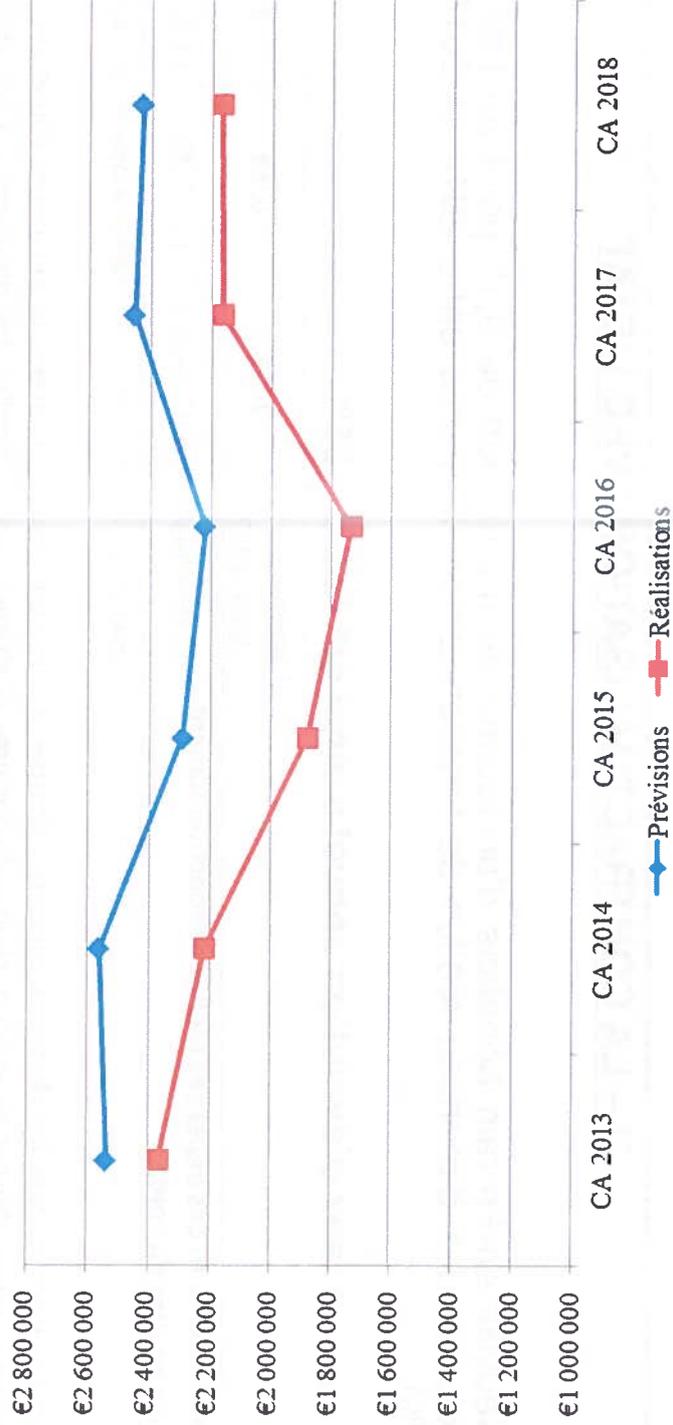




Neuville-en-Ferrain
COMPTÉ ADMINISTRATIF 2018

IV.iii – EVOLUTION DES DEPENSES

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL





V – LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

✓ Neuville-en-Ferrain bénéficie d'un facteur de modulation de 0,15 point au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016 (-5,5%).

➤ **Le taux d'évolution annuel a ainsi été fixé à 1,35%.**

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant maximum des dépenses réelles de fonctionnement retenues au titre du contrat *	10 929 993 €	11 077 548 €	11 227 095 €	11 378 661 €

Réalisé 2018 = 10 545 097 € soit une baisse de - 3,52%

* ne sont considérés que les chapitres suivants : charges à caractère général, charges de personnel déduction faite des atténuations, autres charges de gestion, charges financières et charges exceptionnelles. Les dotations aux amortissements, les provisions, les atténuations de produits et les dépenses imprévues ne sont pas prises en compte.

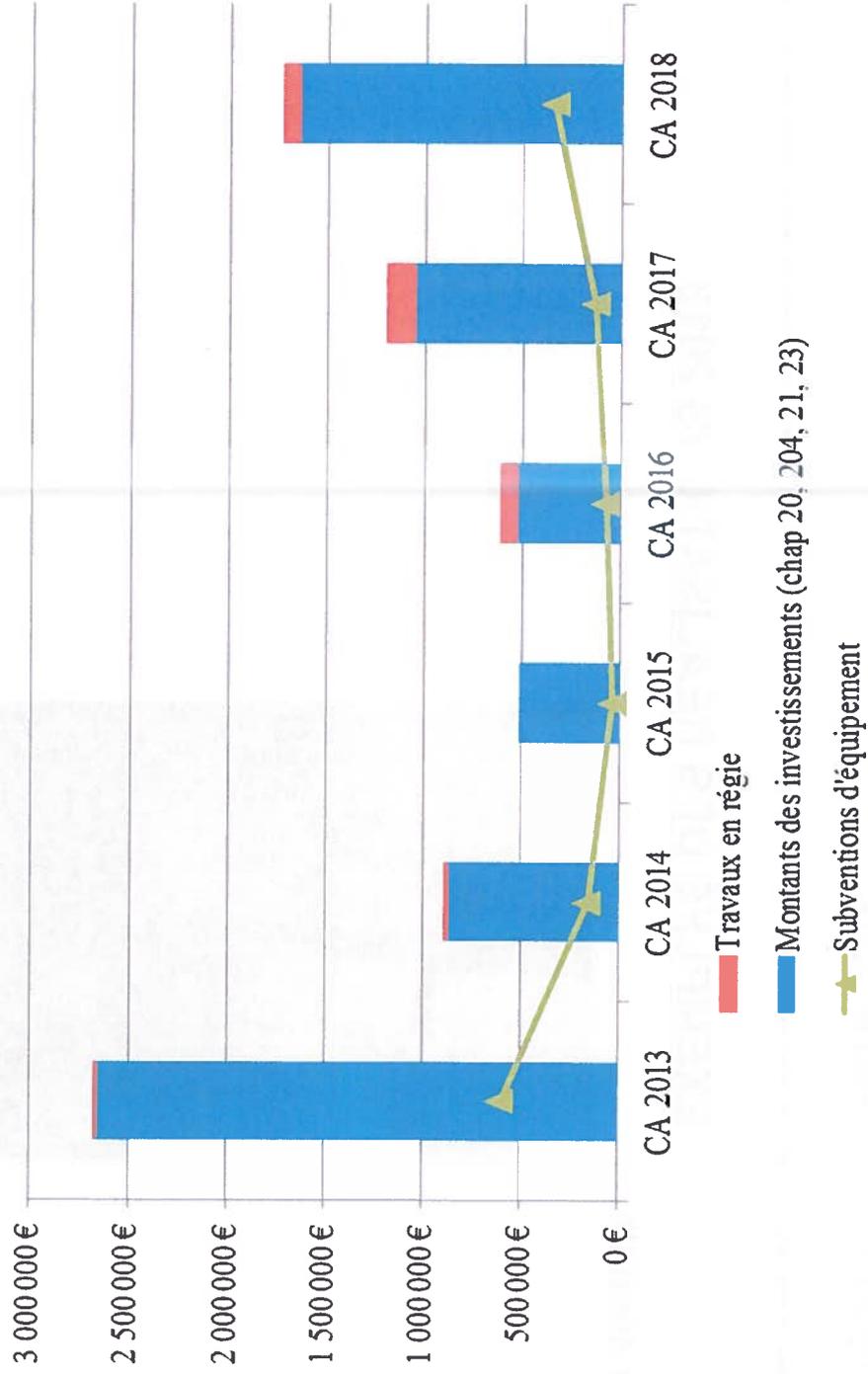
	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Emprunt minoré du remboursement du capital de dette				
Besoin de financement initial	-929 400 €	-908 957 €	-350 650 €	-363 188 €
Besoin de financement contractualisé		-908 957 €	-650 650 €	-443 188 €

Réalisé 2018 = - 1 162 290€



Neuville-en-Ferrain
COMPTÉ ADMINISTRATIF 2018

VI – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT





EXEMPLES DES REALISATIONS 2018

- ✓ La sécurité





EXEMPLES DES REALISATIONS 2018

✓ Eclairage public





EXEMPLES DES REALISATIONS 2018

- ✓ Façade de l'école Lamartine





EXEMPLES DES REALISATIONS 2018

✓ Eclairage des courts de tennis



Toiture salle Fiévet





EXEMPLES DES REALISATIONS 2018

✓ Stade Depoortère





EXEMPLES DES REALISATIONS 2018

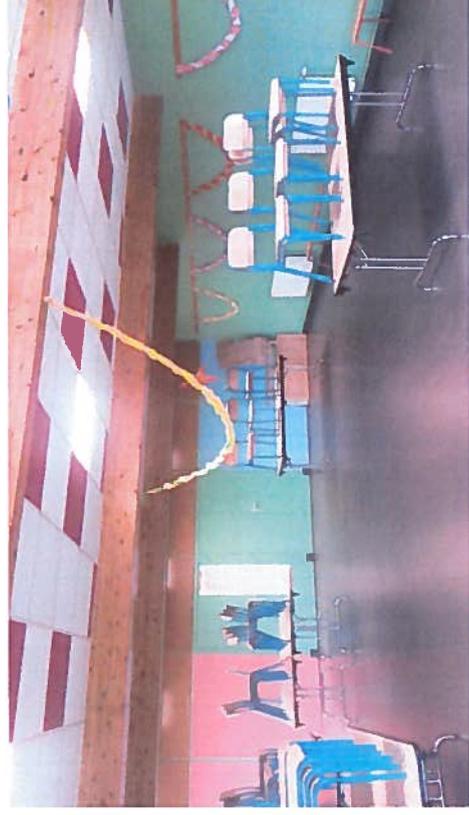
- ✓ Aménagement de la salle de change Planèr'mômes en régie





EXEMPLES DES REALISATIONS 2018

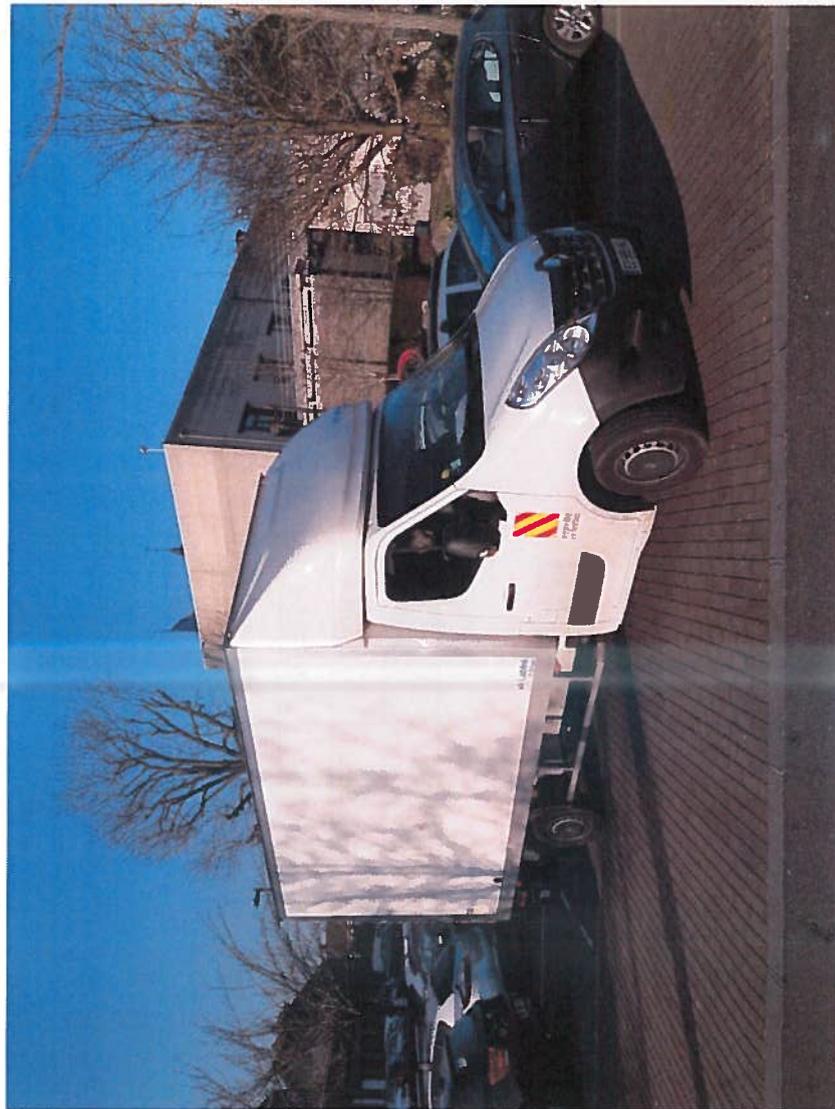
- ✓ Fin de l'aménagement de Paul Claudel en régie





Neuville-en-Ferrain
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

EXEMPLES DES REALISATIONS 2018





VII – LES RESTES A REALISER

R.A.R.	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES	704 283 €	131 806 €	124 518 €	312 474 €	576 737 €	311 582 €
RECETTES	297 881 €	173 000 €	299 000 €	20 926 €	14 250 €	48 450 €
TOTAL	-406 402 €	41 194 €	174 482 €	-291 548 €	-562 487 €	-263 132 €

les principaux reports concernant:

- ✓ l'éclairage public
- ✓ La vidéoprotection
- ✓ Les travaux de voirie
- ✓ Les logiciels
- ✓ La visiophonie



Neuville-en-Ferrain
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

VIII – L'EXCEDENT PRESERVE





IX.i- ANALYSE DU CA ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

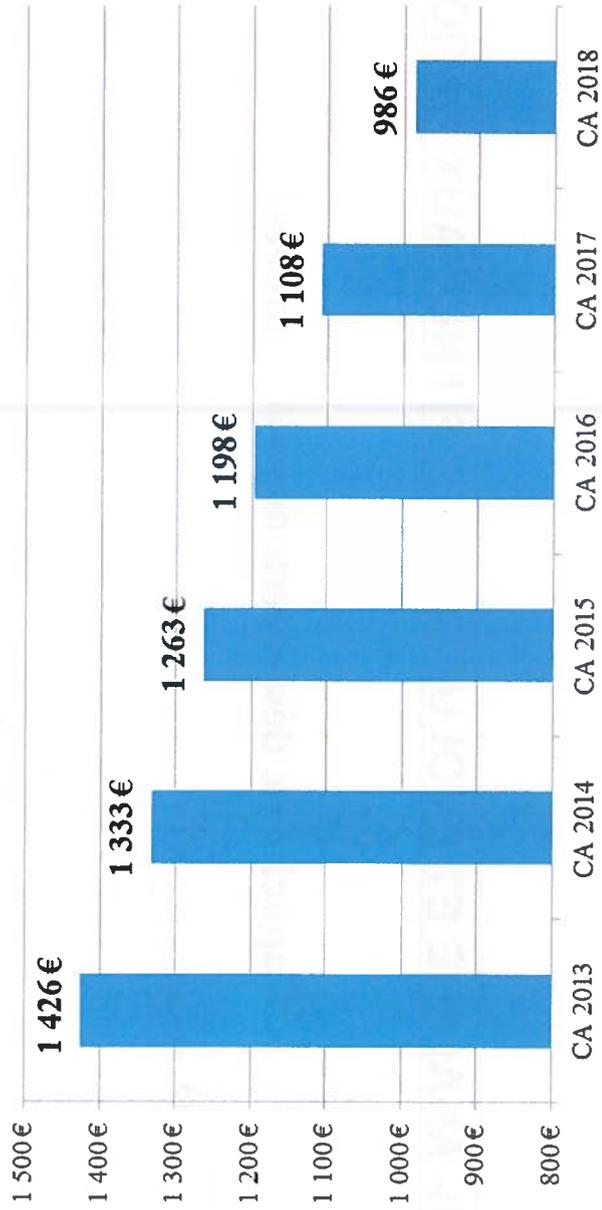
Ratios d'analyse financière	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de Fonctionnement	12 655 022 €	12 759 447 €	12 799 543 €	12 919 696 €	12 784 186 €	13 342 495 €
Dépenses réelles de Fonctionnement	11 676 003 €	11 754 286 €	11 086 538 €	10 798 182 €	11 068 624 €	10 641 896 €
Epargne brute (Autofinancement)	979 019 €	1 005 161 €	1 713 005 €	2 121 514 €	1 715 562 €	2 700 598 €
Frais financiers	625 683 €	614 039 €	579 680 €	549 447 €	685 356 €	484 472 €
Epargne de gestion	1 604 702 €	1 619 200 €	2 292 685 €	2 670 961 €	2 400 918 €	3 185 071 €
Remboursement du capital	814 032 €	852 553 €	866 765 €	915 070 €	929 400 €	1 162 290 €
Epargne nette	164 987 €	152 608 €	846 240 €	1 206 444 €	786 162 €	1 538 308 €
Encours de dette au 31/12	14 582 529 €	13 815 124 €	13 098 359 €	12 443 288 €	11 513 888 €	10 351 598 €
Capacité de désendettement (en années)	15	14	8	6	7	4
Taux d'endettement	115%	108%	102%	96%	90%	78%
Population DGF	10 223	10 364	10 368	10 387	10 389	10 501
Dettes par habitant	1 426 €	1 333 €	1 263 €	1 198 €	1 108 €	986 €



Neuville-en-Ferrain
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

IX.ii- ANALYSE ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

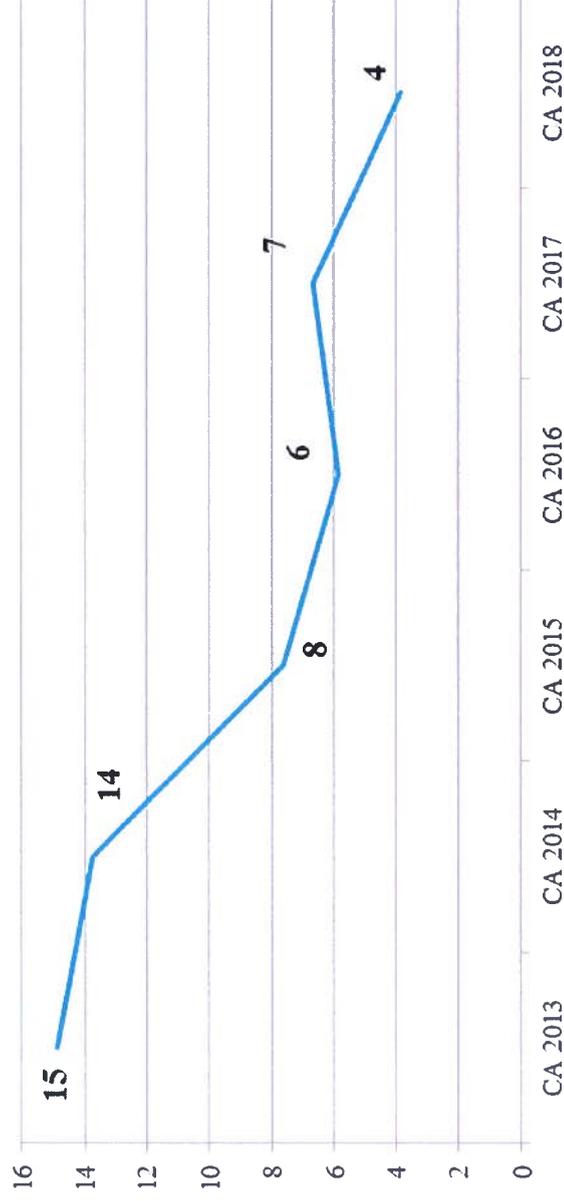
Dette par habitant





IX.iii- ANALYSE ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

Capacité de désendettement (en années)





IX.iv- ANALYSE ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

Encours de dette au 31/12





X - EVOLUTION DE LA CHARGE DE LA DETTE

ANNÉE	EMPRUNTS	NOUVEAUX EMPRUNTS	AMORTISSEMENT	NOUVEAUX AMORTISSEMENTS	INTÉRÊTS	NOUVEAUX INTERETS	ANNUITÉ	ENCOURS
2012	750 000		741 096		601 517		1 342 613	14 496 559
2013	900 000		814 030		624 339		1 438 369	14 582 529
2014	85 000		852 553		625 991		1 478 544	13 815 124
2015	150 000		866 765		587 957		1 454 722	13 098 359
2016	260 000		915 070		555 000		1 470 070	12 443 289
2017		-	929 400	-	524 230	-	1 453 630	11 513 889
2018		-	1 162 290	-	489 663	-	1 651 953	10 351 598
2019		-	823 977	-	449 159	-	1 273 136	9 527 621
2020		500 000	803 187	-	414 825	-	1 218 011	9 224 435



XI - CONCLUSION

- ✓ Maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.
- ✓ Optimisation des recettes, et notamment des subventions d'investissement.
- ✓ Reprise significative de l'investissement dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement.
- ✓ Absence d'emprunt nouveau et amélioration significative de l'endettement de la commune.
- ✓ Résultat global très satisfaisant qui permet de conserver une « cagnotte » et de poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

→ Nos remerciements à tous les élus et agents qui ont contribué à ce beau résultat

Neuville-en-Ferrain
COMPTE ADMINISTRATIF 2018



MERCI DE VOTRE ATTENTION !